

<b>Zeitschrift:</b>	Le nouveau conteur vaudois et romand
<b>Band:</b>	85 (1958)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	La Mutuelle chevaline vaudoise assure son avenir
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-231107">https://doi.org/10.5169/seals-231107</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Mutuelle chevaline vaudoise assure son avenir

Présidée avec distinction par M. Auguste Henry, syndic de La Tour-de-Peilz, la Mutuelle chevaline vaudoise, dont le colonel Ami Lavanchy, un patoisant cent pour cent, est président d'honneur, a tenu sa séance annuelle à Lausanne.

Près de 13 000 animaux ont été assurés l'année dernière pour un total de 28 millions 538 720 fr. En y ajoutant les assurances temporaires (cortèges, expositions, risques spéciaux, etc.), le total des capitaux assurés est de 44 millions 498 720 fr. Les propriétaires de 1052 chevaux et bovins ont été indemnisés pour une somme de 1 million 365 522 fr. 95. Ce montant est de 80 000 fr. inférieur à celui de l'exercice précédent.

Après avoir remercié tous ceux qui le secondent dans sa tâche, M. Henry a constaté en fin de rapport que la Mutuelle chevaline vaudoise est arrivée à un tournant : elle vient en effet de conclure un contrat par lequel elle rachète le portefeuille de la société sœur « Epona », dont le siège est à Berne, société également concessionnée par le Conseil fédéral.

*M. Henry donne les raisons qui ont motivé ce rachat. Elles sont nombreuses et la diminution constante de l'effectif chevalin n'est pas la moindre. Cette fusion des deux groupements permettra une meilleure exploitation et une réduction appréciable des frais. Elle sera mise en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959.*

## A NOS COLLABORATEURS

En raison des vacances, la Rédaction prie instamment ses fidèles collaborateurs de lui adresser leurs articles ou informations à paraître au mois d'août, pour le 28 JUILLET, dernier délai.

## Résultats du concours de juin

Les compliments à notre ami Elophe qui, hélas, a dû subir une très grave opération et auquel nous souhaitons ardemment une prompte guérison, continuent de pleuvoir ! Ses définitions-attrapes font la joie de nos motscroisistes et son esprit, jamais en défaut, les enchante...

C'est à la définition « Fruit », vertical 2/9, que les fautes ont été les plus nombreuses. On a mis « Spi » ou « Epi ». Il s'agissait d'« Api » (un api, des apis), la célèbre « pomme d'api » du nom d'Appius, Romain qui, par la greffe, obtint cette variété bien connue. Plusieurs ont mis « Doses » au lieu de « Décès » (termes non choisis) 6/2 vertical...

A part cela, les réponses sont en majorité justes.

Voici comment s'établit la liste des lauréats après tirage au sort :

*M. Th. Perrin, Payerne.*

*M. C. Regamey, La Conversion/Lutry.*

*M. Ch. Serex, La Tour-de-Peilz.*

*M. Frs Sommentier, Fribourg.*

*Mlle A. Dentan, Gryon.*

*Mme Stampfli, Lausanne.*

*Mme Lina Cornuz, Vevey.*

*M. E. Becker, Lausanne.*

*M. Marcel Destraz, Lausanne.*

*M. Charles Baillif.*

*Mme L. Rey-Pasche, Payerne.*

*M. H. Buffat, Lausanne.*

*M. R.-B. Cornuz, Vevey.*

M. C. Baillif nous écrit : *Maitre dans l'art de se jouer des mots par ses définitions — qui n'ont souvent qu'une parenté lointaine avec les expressions qu'elles désignent — M. Elophe nous fait « ouvrir des voies d'eau » chaque mois, à tel point que onze fois sur douze au moins, nous n'avons pas le temps de parvenir au but avant le « terme choisi » par le Conteuro romand...*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 juillet 1958, une « grille » conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S.A., rue Pré-du-Marché 11, Lausanne.